

PROCES VERBAL
Séance du Conseil communautaire du
5 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à 18h30, le Conseil communautaire légalement convoqué en séance publique s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Nolwenn MARCHAND.

PRÉSENTS : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Jean-Michel VANINI, Sandrine VAUFREY.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Sandrine PHILIPPE-GRENIER (pouvoir à Delphine GALLOIS) Christophe VAZ TEIXEIRA (pouvoir à Sébastien BENOIT-GUYOD).

ABSENTS : Claire CRETIN, Mélanie VAZ, Amélie VION.

QUORUM : 11 élus

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance de ce Conseil communautaire à 18h35. L'assemblée désigne comme secrétaire de séance M. Antoine DELACROIX.

ORDRE DU JOUR :

Question 1 : Approbation du projet de Procès-Verbal

Question 2 : Information relative à l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les membres du Conseil communautaire en 2022

Question 3 : Approbation du compte de gestion 2022 - budget principal et budgets annexes

Question 4 : Approbation du compte administratif 2022 - budget principal et budgets annexes

Question 5 : Affectation des résultats de l'exercice 2022 - budget principal et budgets annexes

Question 6 : Vote du budget primitif - exercice 2023 - budget principal

Question 7 : Vote du budget primitif - exercice 2023 - budget annexe « Activités été - hiver »

Question 8 : Vote du budget primitif - exercice 2023 - budget annexe « Maison médicale »

Question 9 : Vote du budget primitif - exercice 2023 - budget annexe « Espace des Mondes Polaires »

Question 10 : Vote du budget primitif - exercice 2023 - budget annexe « Transport Skibus Estibus »

Question 11 : Subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe « Transport Skibus Estibus » 2023

Question 12 : Vote du budget primitif - exercice 2023 - budget annexe « ZA de Tréchaumont »

Question 13 : Vote des taux d'imposition - exercice 2023

Question 14 : Montant de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour l'année 2023

Question 15 : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP-CP)

Question 16 : Espace des Mondes Polaires – fermeture temporaire 2023 – prolongation des abonnements

Question 17 : Convention entre la CCSR et la commune des Rousses pour le projet de Ludi-Bike autour du fort

Question 18 : Annule et remplace - Procès-verbal de mise à disposition de biens et équipements de la commune des Rousses au profit de la Communauté de communes de la Station des Rousses

Question 19 : Demande de Subvention – Challenge National Vincent VITTOZ

Question 20 : Liste des actes signés par le Président

Questions diverses

Délibération n°2023/32 : Approbation du projet de Procès-Verbal

M. le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques sur le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2023.

Délibération n°2023/33 : Information relative à l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les membres du Conseil communautaire en 2022

M. le Président explique que l'article 92 de la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019, codifié à l'article L. 5211-12-1 du CGCT¹, prévoit que chaque année, avant l'examen du budget, les EPCI à fiscalité propre doivent établir une présentation de l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus qui siègent au Conseil communautaire, et ce au titre de tout mandat et toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, société d'économie mixte et société publique locale. Ce document doit être communiqué aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de la communauté.

¹ Code Général des Collectivités Territoriales.

Elu	Fonction	Montant annuel brut
M. Benoît AUBRY		
M. Sébastien BENOIT-GUYOD	Vice-Président de la CCSR	6 178.38 €
	Membre du conseil départemental	26 119.26 €
	Président du SMDT	4 022.34 €
Mme Annie BERTHET	Adjointe à la Mairie des Rousses	10 685.00 €
M. Robert BONNEFOY	Conseiller municipal de la Mairie des Rousses ayant reçu une délégation	2 800.32 €
	Membre du Bureau de la CCSR	6 178.38 €
Mme Claire CRETIN		
M. Antoine DELACROIX	Vice-Président de la CCSR	6 178.38 €
Mme Delphine GALLOIS	Adjointe à la Mairie des Rousses	13 060.00 €
	Vice-Présidente à la CCSR	6 178.38 €
Mme Catherine GARNIER	Adjointe à la Mairie de Prémanon	8 308.68 €
Mme Christiane GROS	Déléguée à la Mairie de Bois d'Amont	2 849.00 €
M. Nolwenn MARCHAND	Maire de Prémanon	23 269.80 €
	Président de la CCSR	15 453.06 €
	Vice-Président du Syndicat Mixte du Haut-Jura	4 862.88 €
M. Christophe MATHEZ	Maire des Rousses	32 649.00 €
	Vice-Président de la CCSR	6 178.38 €
M. Marc NARABUTIN	Adjoint à la Mairie de Prémanon	8 308.68 €
M. Bruno PAGET-BLANC	Vice-Président SMDT	1 091.68 €
Mme Sandrine PHILIPPE-GRENIER		
M. Michel PUILLET	Maire de Bois d'Amont	23 554.80 €
	Vice-Président de la CCSR	6 178.38 €
M. Medhi VANDEL	Vice-Président de la CCSR	6 178.38 €
M. Jean-Michel VANINI	Adjoint à la Mairie de Bois d'Amont	6 692.15 €
Mme Sandrine VAUFREY		
Mme Mélanie VAZ		
M. Christophe VAZ-TEIXEIRA	PDG de la SAEM SOGESTAR	18 369.86 €
Mme Amélie VION	Adjointe à la Mairie de Bois d'Amont	8 453.10 €

M. le Président propose donc au Conseil communautaire de **PRENDRE ACTE** des indemnités de toutes natures perçues par les membres du Conseil communautaire en 2022.

Questions n°3 à 12

M. Christophe MATHEZ, Vice-Président en charge des finances, propose de présenter le compte administratif 2022, puis les budgets primitifs. Il remercie d'ores et déjà les services et les élus qui ont travaillé à l'établissement de ces budgets. La proposition se fait sans augmentation des taux d'imposition.

Le conseil communautaire accepte une présentation des comptes administratifs et des budgets primitifs en même temps.

M. Christophe MATHEZ présente le **compte administratif et le budget primitif du budget principal** et les principaux points.

- Compte administratif 2022 :
 - Section de fonctionnement :
 - Résultat de la section : + 557 635.43 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : + 1 013 726.73 €
 - Section d'investissement :
 - Résultat de la section : + 61 419.46 €

Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : - 36 524.40 €
Corrigé des engagements pris sur l'année 2022 mais réalisé en 2023,
le résultat est de : + 1052 539.49 €

- Budget primitif 2023 :
 - Section de fonctionnement équilibrée à 5 723 731.73 €
 - Section d'investissement équilibrée à 3 236 429.11 €

M. Sébastien BENOIT-GUYOD demande si les 40 000 € prévus au budget principal 2023 concernant les frais d'avocat pour l'analyse des statuts de la SAEM Sogestar et la DSP concernent la totalité des dépenses réalisées sur 2023.

M. le Président explique que c'est le cas, hors étude de faisabilité sur les statuts de la SAEM en 2022, qui a été payé sur l'exercice 2022.

M. le Président rappelle qu'il y a aussi été fait le choix de « muscler » l'équipe, cela engendre donc hausse des charges de personnels.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD dit que les montants GEMAPI couvrent des travaux, sur la base d'un programme d'actions et non pas uniquement les charges de personnels dédiées.

M. Christophe MATHEZ explique que le budget principal abonde les budgets annexes, car ceux-ci ne sont pas équilibrés, sauf pour le budget « maison médicale ».

M. le Président remarque que le compte administratif révèle le montant du déficit du budget de l'Espace des Mondes Polaires (EMP) à hauteur de 450 000 € et le déficit du budget des Activités Eté Hiver (AEH) à hauteur de 100 000 € pour l'année 2022. Alors que le budget primitif 2023 estime un déficit du budget AEH à hauteur de 304 000 €. Pour ce dernier, cela illustre la différence entre une bonne et une mauvaise année.

M. Christophe MATHEZ explique que les 67 600 € de charges de personnel correspondent à la réaffectation du personnel du fort au fonctionnement de l'EMP.

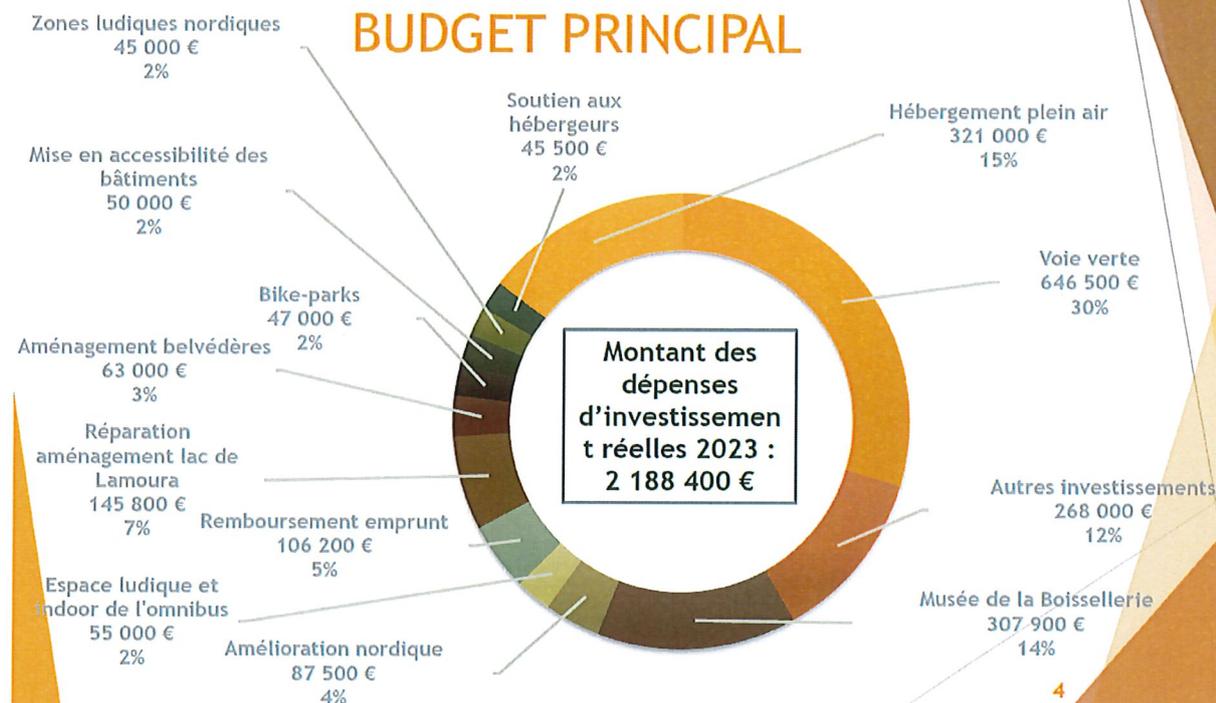
M. le Président précise que l'augmentation de ce poste est due pour partie à la création du poste de gestionnaire de patrimoine qui est refacturé à hauteur de 50 % du cout annuel.

M. le Président dit que l'année est abordée de manière un peu plus sereine grâce à l'augmentation des bases des impôts locaux. Cela permet aussi de faire face à l'inflation.

M. Christophe MATHEZ indique que la proposition va être faite de ne pas augmenter les taux intercommunaux, compte-tenu de l'augmentation des bases.

M. Christophe MATHEZ présente les grandes lignes du programme d'investissement 2023 :

Budget primitif 2023 BUDGET PRINCIPAL



► Listes des autres investissements 2023 (hors report 2022)

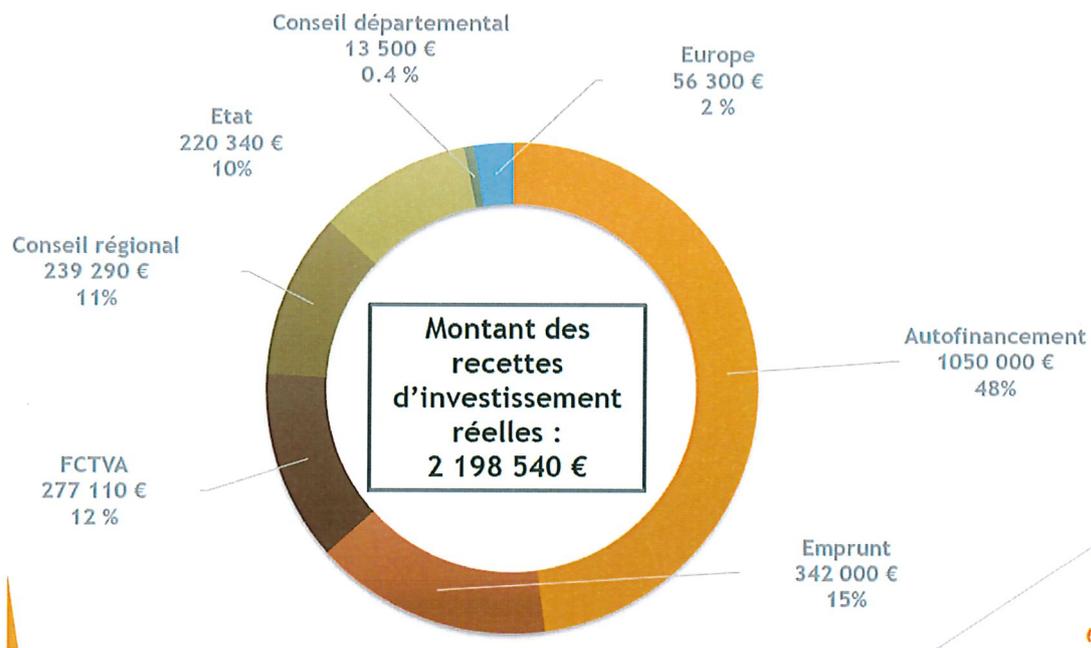
- Subv. salle multimodale au CNSNMM : 1 000 €
- Subv. M. LEROUX ZAT : 1 000 €
- Serveur CCSR, EMP : 30 000 €
- Matériel activités nautiques (op. 12) : 2 400 €
- Matériel informatique et téléphonie (op. 17) : 6 200 €
- Traineau de secours sur piste (op. 17) : 2 300 €
- Banderoles évènementielles (op. 17) : 1 500 €
- Train chenille dameuse (op. 17) : 49 000 €
- Travaux d'entretien OT Les Rousses (op. 41) : 2 600 €
- Peinture façade OT Les Rousses (op. 41) : 35 000 €
- Signalétique au lac des Rousses (op.45) : 1 000 €
- Signalétique et aménagement rando et vtt (op. 66) : 13 500 €
- Subvention participation à la ZA de Tréchaumont (op. 76) : 19 350 €
- Aménagement au lac des Rousses (op. 84) : 10 810 €
- Mobilier zone ludique des Marmousets (op. 87) : 39 000 €
- Bouquet de mobilités alternatives (op. 91) : 1300 €
- Parking stationnement des sites touristiques (op. 92) : 42 000 €
- Aménagement Abords lac des Rousses (op. 95) : 10 000 €

M. le Président explique que d'une manière générale le programme d'investissement a été largement amélioré grâce aux dividendes que l'assemblée générale de la SAEM SOGESTAR a décidé de verser à ces actionnaires, dû au bel hiver 2021-2022. La CCSR étant représentée à hauteur de 85% de l'actionnariat, cela représente environ 200 000 €.

Mme Delphine GALLOIS demande si les panneaux lumineux souhaités par la commission communication sont bien intégrés dans le budget 2023.

M. le Vice-Président le confirme.

Budget primitif 2023 BUDGET PRINCIPAL



M. le Vice-Président présente le **compte administratif et le budget primitif pour le budget annexe « Activités été-hiver »**.

- Compte administratif 2022 :
 - Résultat de la section de fonctionnement : - 90 810,95 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : +79 298,31€
 - Budget nécessitant d'une participation du budget principal d'un montant de : 100 000 €
- Budget primitif 2023 :
 - Section de fonctionnement équilibrée à 1 194 398,30 €
 - Budget nécessitant d'une participation du budget principal d'un montant de : 304 000 €

M. le Vice-Président présente le **compte administratif et le budget primitif pour le budget annexe « Maison médicale »**.

- Compte administratif 2022 :
 - Section de fonctionnement :
 - Résultat de la section : + 9 338,84 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : + 127 330,35 €
 - Section d'investissement :
 - Résultat de la section : + 1 714,16 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : + 12 636,16 €
- Budget primitif 2023 :
 - Recettes :

22 400 € de loyers et remboursement de charges
Dépenses :
13 000 € de charges liées au bâtiment
12 000 € pour les frais d'étude de l'extension de la maison médicale
Section de fonctionnement équilibrée à 153 133.49 €
Section d'investissement équilibrée à 150 000.00 €
Budget ne nécessitant pas de participation du budget principal

M. le Vice-Président explique que les recettes sont les loyers et les remboursements de charges. Le budget est autosuffisant et l'excédent ne peut pas être rebasculé dans d'autres budgets, il sera donc dépensé dans le cadre de la maison médicale (travaux, études, extension...). Il est prévu 130 000 € en vue de l'extension.

M. le Vice-Président présente **le compte administratif et le budget primitif pour le budget annexe « Espace des mondes polaires »**.

- Compte administratif 2022 :
 - Section de fonctionnement :
 - Résultat de la section : + 107 614.82 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : + 139 822.27 €
 - Section d'investissement :
 - Résultat de la section : - 162 642.03 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : - 378 382.93 €
 - Corrigé des engagements pris sur l'année 2022 mais réalisés en 2023, le résultat est de :
 - 392 894.36 €
 - Budget nécessitant une participation du budget principal d'un montant de : 450 000.00 €

- Budget primitif 2023 :
 - Section de fonctionnement équilibrée à 1 605 905.62 €
 - Budget nécessitant une participation du budget principal d'un montant de : 574 000.00 €
 - Section investissement
 - Recettes :
 - 63 465 € de fonds de compensation de la TVA
 - Dépenses :
 - 205 000 € de remboursement des emprunts
 - 65 625 € du solde de la construction du bâtiment
 - 23 000 € de nouveaux investissements
 - 375 000 € de travaux à la patinoire (sinistre condensation)
 - Section d'investissement équilibrée à 902 908.08 €

M. le Vice-Président explique qu'il s'agit de prévisions et tient à remercier Mme Sandrine VAUFREY pour le temps passé sur les estimations des coûts énergétiques.

Mme Sandrine VAUFREY ajoute que les études menées permettront d'avoir une meilleure visibilité et une meilleure gestion du calendrier d'ouverture, tant que les coûts de l'énergie ne sont pas stables, il est très difficile de se projeter.

M. le Président dit que si l'établissement n'avait pas fermé, l'augmentation des charges d'électricité, des charges de personnels, des charges diverses, étaient estimées à 300 000 € supplémentaires par rapport au budget primitif.

M. le Vice-Président pense qu'il aurait été irréaliste de faire autrement. Il rappelle qu'il s'agit d'une pause, l'idée étant de ré-ouvrir l'ensemble du bâtiment le plus rapidement possible. La situation n'est simple pour personne, les salariés, les commerçants, les visiteurs, les élus. Mais on n'a pas les moyens de faire autrement ou alors on ne fait pas le reste.

Mme Catherine GARNIER demande si les devis pour éradiquer les rongeurs ont été prévus au budget 2023.

M. le Président répond par l'affirmative, pour un seul passage.

M. le Vice-Président présente le **compte administratif et le budget primitif pour le budget annexe « Transport Skibus-Estibus »**.

- Compte administratif 2022 :
 - Section de fonctionnement :
 - Résultat de la section : + 955.46 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : + 1 314.85 €
 - Section d'investissement :
 - Résultat de la section : 0 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : 0 €
 - Budget nécessitant une participation du budget principal d'un montant de : 127 000.00 €
- Budget primitif 2023 :
 - Section de fonctionnement équilibrée à 197 982.85 €
 - Section d'investissement équilibrée à 100 000.00 €
 - Budget nécessitant une participation du budget principal d'un montant de : 120 000.00 €

M. le Président note qu'il y a une flexibilité dans l'offre et des circuits, mais il y a peu de variabilité sur les volumes financiers. Les tarifs ont également augmenté d'environ 10%.

M. Antoine DELACROIX précise qu'on a fait le choix de maintenir le service tout le long de l'hiver même sans ouverture du domaine skiable ce qui limite les potentielles variabilités financières entre une année pleine et une année réduite.

M. le Vice-Président présente le **compte administratif et le budget primitif pour le budget annexe « ZA Tréchaumont »**. Avec peu de changements par rapport à l'année dernière, les derniers travaux sont quasiment finis, mais il n'y pas d'acheteur. Des efforts ont été faits, le règlement de la zone a été modifié.

- Compte administratif 2022 :
 - Section de fonctionnement :
 - Résultat de la section : 0 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : + 120 696.66 €
 - Section d'investissement :
 - Résultat de la section : - 3 891.00 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : - 369 819.27 €
 - Budget nécessitant une participation du budget principal d'un montant de : 0.00 €
- Budget primitif 2023 :
 - Recettes :
 - 230 00 € de vente des terrains
 - 19 350 € de participation du budget principal
 - 8 803 € de remboursement de charges
 - Dépenses :

3 500 € de travaux d'aménagement
350 € d'accompagnement et conseil architectural
Section de fonctionnement équilibrée à 778 850.00 €
Section d'investissement équilibrée à 1 069 819,27 €
Budget nécessitant une participation du budget principal d'un montant de : 19 350.00 €

M. le Président explique qu'on peut profiter des bonnes années de neige et du versement de dividendes de la SAEM Sogestar pour faire des investissements dans la diversification. C'est le cas cette année mais il ajoute que dans l'application du budget 2023, il faudra être vigilant. On met au budget une importante liste de « petits » investissements, mais il ne faut pas oublier les trois gros projets à venir : voie verte, maison médicale et omnibus. Ces trois gros investissements arrivent en 2024. Il ne faudra pas forcément dépenser la totalité des investissements afin de réaliser des provisionnements pour financer les gros projets. Par exemple pour la voie verte, dont le montant estimé est d'environ 3 000 000 € avec 600 000 € d'autofinancement, on espère des aides des partenaires financiers.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD dit avoir le pouvoir de M. Christophe VAZ TEIXEIRA et souhaite insister sur la contribution apportée par les dividendes de la SAEM Sogestar. La taxe sur les remontées mécaniques d'un montant 125 000 € vient également abonder les collectivités locales. Il demande à rappeler la participation de la SAEM Sogestar au fonctionnement du skibus, pour partie suisse comme française, soit environ 80 000€ tous les ans. Quand la machine tourne et est bien gérée par la SAEM Sogestar, la CCSR est la première collectivité récoltant les fruits de la bonne gestion.

M. le Président approuve et précise qu'il faut de bonnes conditions et une gestion efficace de l'outil pour que tout fonctionne au mieux.

Mme Christiane GROS regrette que la seule surprise vienne du déficit de l'EMP qui est très important malgré la fermeture du bâtiment.

Mme Sandrine VAUFREY trouve que c'est une belle surprise d'avoir pu intégrer tous les souhaits des commissions, c'est la première fois depuis le début du mandat.

M. le Vice-Président souligne que le travail a été fait dans les commissions avant, avec conscience des efforts qu'il faut faire, des vœux bien organisés et pas de demande déraisonnable. Toutes les demandes ont été honorées.

M. Michel PUILLET dit qu'il faudrait être attentif aux partenaires qui vont continuer à nous suivre, en terme de pourcentages d'aides, sinon on devra limiter ou décaler les projets. Il faut veiller à ce que les trois structures (CCSR, SAEM Sogestar et SMDT) fonctionnent ensemble.

M. le Président remarque que vu les taux d'intérêt bancaires, l'autofinancement est primordial.

Mme Sandrine VAUFREY note que l'on arrive à maintenir nos projets sans augmenter le taux d'impôt, contrairement à d'autres collectivités qui font face à des difficultés de budget et doivent renoncer à tous leurs projets.

M. le Vice-Président répond que c'est aussi grâce à l'augmentation des bases d'imposition.

Mme Delphine GALLOIS remarque qu'il s'agit d'un petit bol d'air pour pouvoir faire des projets et aller au bout de nos ambitions tout en étant sage pour l'avenir. C'est une touche d'optimisme qui fait du bien à tout le monde et permettra d'avancer sur le développement de la station.

M. le Président rebondit sur la remarque de Mme Christiane GROS qui est surprise que la fermeture de l'EMP ne permette pas de baisser plus drastiquement les charges et le montant de la subvention du budget principal vers le budget annexe EMP. Il pensait aussi qu'il y aurait plus de différence sur les

dépenses en fermant une partie de l'année l'EMP. Ça marche aussi pour les recettes en 2022 et en 2023 où il y a peu de différences, l'essentiel de l'activité se faisant en hiver.

M. Marc NARABUTIN dit que cela va permettre de tirer les leçons pour l'avenir et mieux gérer le calendrier d'ouverture.

M. le Président répond que le calendrier a déjà été resserré avec une ouverture que les weekends durant une partie de l'année. Mais à l'inverse les charges sont constantes. Il y a quelques années un diagramme charges/recettes par semaine avait été effectué.

Délibération n°2023/34 : Approbation du compte de gestion 2022 - budget principal et budgets annexes

M. le Président demande de voter l'approbation des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes « Activités été-hiver », « Maison médicale », « Espace des Mondes Polaires », « Transport Skibus Estibus » et « ZA de Tréchaumont » dressés pour l'exercice 2022 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2023/35 : Approbation du compte administratif 2022 - budget principal et budgets annexes

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. le Président se retire au moment du vote du compte administratif. Comme le veut l'usage, le Conseil Communautaire siège sous la présidence de M. Robert BONNEFOY, doyen d'âge.

19h50 Sortie de M. le Président

M. Robert BONNEFOY demande s'il y a des questions et des renseignements et propose de passer aux votes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité les comptes administratifs de la CCSR pour l'exercice 2022 (budget principal et budgets annexes), tel que résumé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		456 091,40	97 943,86		97 943,86	456 091,40
Opérations de l'exercice	4 053 138,84	4 610 774,17	345 834,90	407 254,36	4 398 973,74	5 018 028,53
TOTAUX	4 053 138,84	5 066 865,57	443 778,76	407 254,36	4 496 917,60	5 474 119,93
Résultats de clôture		1 013 726,73	36 524,40		36 524,40	1 013 726,73
Restes à réaliser			833 165,89	908 503,05	833 165,89	908 503,05
TOTAUX CUMULES	4 053 138,84	5 066 865,57	1 276 944,65	1 315 757,41	5 330 083,49	6 382 622,98
RESULTATS DEFINITIFS		1 013 726,73		38 812,76		1 052 539,49
COMPTE ANNEXE ACTIVITES ETE/HIVER						
Résultats reportés		170 109,26				170 109,26
Opérations de l'exercice	1 237 793,43	1 146 982,47	0,00	0,00	1 237 793,43	1 146 982,47
TOTAUX	1 237 793,43	1 317 091,73	0,00	0,00	1 237 793,43	1 317 091,73
Résultats de clôture		79 298,30				79 298,30
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 237 793,43	1 317 091,73	0,00	0,00	1 237 793,43	1 317 091,73
RESULTATS DEFINITIFS		79 298,30				79 298,30
COMPTE ANNEXE MAISON MEDICALE						
Résultats reportés		105 355,35		10 922,00	0,00	116 277,35
Opérations de l'exercice	28 811,04	38 149,88	17 797,92	19 512,08	46 608,96	57 661,96
TOTAUX	28 811,04	143 505,23	17 797,92	30 434,08	46 608,96	173 939,31
Résultats de clôture		114 694,19		12 636,16		127 330,35
Restes à réaliser						0,00
TOTAUX CUMULES	28 811,04	143 505,23	17 797,92	30 434,08	46 608,96	173 939,31
RESULTATS DEFINITIFS		114 694,19		12 636,16		127 330,35
COMPTE ANNEXE ESPACE DES MONDES POLAIRES						
Résultats reportés		32 207,45	215 740,90		215 740,90	32 207,45
Opérations de l'exercice	955 894,37	1 063 509,19	552 053,99	389 411,96	1 507 948,36	1 452 921,15
TOTAUX	955 894,37	1 095 716,64	767 794,89	389 411,96	1 723 689,26	1 485 128,60
Résultats de clôture		139 822,27	378 382,93		378 382,93	139 822,27
Restes à réaliser			66 429,54	164,53	66 429,54	164,53
TOTAUX CUMULES	955 894,37	1 095 716,64	834 224,43	389 576,49	1 790 118,80	1 485 293,13
RESULTATS DEFINITIFS		139 822,27	444 647,94			-304 825,67
COMPTE ANNEXE TRANSPORT SKIBUS/ESTIBUS						
Résultats reportés		359,39				359,39
Opérations de l'exercice	212 615,81	213 571,27	0,00	0,00	212 615,81	213 571,27
TOTAUX	212 615,81	213 930,66	0,00	0,00	212 615,81	213 930,66
Résultats de clôture		1 314,85				1 314,85
Restes à réaliser						0,00
TOTAUX CUMULES	212 615,81	213 930,66	0,00	0,00	212 615,81	213 930,66
RESULTATS DEFINITIFS		1 314,85		0,00		1 314,85
COMPTE ANNEXE ZA DE TRECHAUMONT						
Résultats reportés		120 696,66	365 928,27		365 928,27	120 696,66
Opérations de l'exercice	369 819,27	369 819,27	369 819,27	365 928,27	739 638,54	735 747,54
TOTAUX	369 819,27	490 515,93	735 747,54	365 928,27	1 105 566,81	856 444,20
Résultats de clôture		120 696,66	369 819,27		249 122,61	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	369 819,27	490 515,93	735 747,54	365 928,27	1 105 566,81	856 444,20
RESULTATS DEFINITIFS		120 696,66	369 819,27		249 122,61	

19h53 la présidence est reprise par M. le Président.

Délibération n°2023/36 : Affectation des résultats de l'exercice 2022 - budget principal et budgets annexes

M. Robert BONNEFOY relève qu'il est exceptionnel de voir un excédant dans le budget 2022 de 1 013 726,73 € alors qu'il abonde aux budgets annexes à hauteur de 750 000 €.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat des différents budgets comme suit :

1. Budget principal

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	1 013 726.73 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 013 726.73 €
Total affecté au c/1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

2. Budget annexe « Activités été/hiver »

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	79 298.30 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	79 298.30 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

3. Budget annexe « Maison médicale »

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	127 330.35 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	127 330.35 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

4. Budget annexe « Espace des Mondes Polaires »

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	139 822.27 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	139 822.27 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

5. Budget annexe « Transport Skibus Estibus »

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	1 314.85 €
---	------------

Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 314.85 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

6. Budget annexe « ZA de Tréchaumont »

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	120 696.66 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	120 696.66 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Délibération n°2023/37 : Vote du budget primitif - exercice 2023 - budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2023 du budget principal dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget principal	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	5 723 731.73 €
Investissement (dépenses et recettes)	3 236 429.11 €

Délibération n°2023/38 : Vote du budget primitif - exercice 2023 - budget annexe « Activités été - hiver »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2023 du budget annexe « activités été / hiver » dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « activités été - hiver »	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	1 194 398.30 €
Investissement (dépenses et recettes)	0.00 €

Délibération n°2023/39 : Vote du budget primitif - exercice 2023 - budget annexe « Maison médicale »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOPTE** à l'unanimité le budget primitif 2023 du budget annexe « maison médicale » dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « maison médicale »	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	153 133.49 €
Investissement (dépenses et recettes)	150 000.00 €

Délibération n°2023/40 : Vote du budget primitif - exercice 2023 - budget annexe « Espace des Mondes Polaires »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOPTE** à l'unanimité le budget primitif 2023 du budget annexe « Espace des Mondes Polaires » dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Espace des Mondes Polaires »	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	1 605 905.62 €
Investissement (dépenses et recettes)	902 908.08 €

Délibération n°2023/41 : Vote du budget primitif - exercice 2023 - budget annexe « Transport Skibus Estibus »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOPTE** à l'unanimité le budget primitif 2023 du budget annexe « Transport Skibus - Estibus » dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Transport Skibus Estibus »	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	197 982.85 €
Investissement (dépenses et recettes)	0.00 €

Délibération n°2023/42 : Subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe « Transport Skibus Estibus » 2023

M. le Président rappelle que, par délibération n°2015/044 du 13 mai 2015, le Conseil communautaire a décidé de créer un budget annexe M43 développé, spécifique au service de transport « Skibus et Estibus » à compter du 1^{er} juin 2015.

Pour abonder le budget annexe « Transport Skibus Estibus » 2023, il y a lieu de verser une subvention exceptionnelle d'équilibre depuis le budget principal à hauteur de 120 000,00 €.

Vu l'article L. 2224-2 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le service public du transport Skibus et Estibus exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 120 000,00 € au budget annexe 2023 « Transport Skibus Estibus » et **DIT** que cette somme sera imputée à l'article 657364 du budget primitif du budget principal 2023.

Délibération n°2023/43 : Vote du budget primitif - exercice 2023 - budget annexe « ZA de Tréchaumont »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2023 du budget annexe « ZA de Tréchaumont » dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « ZA de Tréchaumont »	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	778 850.00 €
Investissement (dépenses et recettes)	1 069 819.27 €

Délibération n°2023/44 : Vote des taux d'imposition - exercice 2023

M. le Président met en débat l'évolution des taux d'imposition en fonction des besoins de financement du budget 2023.

Monsieur le Vice-président propose aux conseillers communautaires de ne pas augmenter les taux d'imposition, y compris celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui serait compensé par l'augmentation de la base d'imposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition.

Les taux applicables sont donc les suivants :

Taxes	Taux d'imposition 2022	Taux d'imposition 2023
Taxe sur le foncier bâti	9,17	9,17
Taxe sur le foncier non bâti	13,12	13,12
Taxe d'habitation additionnelle	8.76	8.76
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	7,23	7,23

CFE de zone	21,11	21,11
TEOM	8,56	8,56

Délibération n°2023/45 : Montant de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour l'année 2023

M. le Président rappelle que, par délibérations n°2017/066 du 13 septembre 2017 et n°2018/005 du 14 février 2018, la CCSR a décidé de financer la compétence GEMAPI par le recours à la taxe du même nom. Conformément à l'article 1530 bis du Code général des impôts, il appartient au Conseil communautaire d'arrêter le produit de cette taxe chaque année.

Pour l'année 2023, le Syndicat Mixte GEMAPI a communiqué à la CCSR le montant de la cotisation nécessaire au financement des actions envisagées. Celui-ci s'élève à 69 453,00 €.

M. le Vice-président propose donc d'arrêter le montant de la taxe GEMAPI pour l'année 2023 à hauteur de 69 450,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité d'arrêter le montant de la taxe GEMAPI pour l'année 2023 à hauteur de 69 450,00 €.

Délibération n°2023/46 : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP-CP)

M. Christophe MATHEZ rappelle que par délibération n°2021/063 du 11 mai 2021, le conseil communautaire avait adopté des autorisations de programme et crédits de paiement pour la maîtrise d'œuvre de la voie verte et la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la zone ludique de l'Omnibus, au vu de la durée de réalisation de ces travaux.

Il rappelle que cette procédure est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés, dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Voie verte (opération 70)						
Autorisation de programme		Crédits de paiement				
Libellé	Montant TTC	2023	2024	2025	2026	2027
Maitrise d'œuvre de la voie verte	143 850 €	71 364 €	23 596.50 €	33 517.50 €	15 360 €	0 €

Travaux	3 367 080 €	0.00 €	813 540 €	1 653 540.00 €	540 000 €	360 000 €
TOTAUX	3 510 930 €	71 364 €	837 136.50 €	1 687 057.50 €	555 360 €	360 000 €

Espace ludique et indoor de l'Omnibus (opération 86)						
Autorisation de programme		Crédits de paiement				
Libellé	Montant TTC	2023	2024	2025	2026	
Maitrise d'œuvre de l'espace ludique et indoor de l'Omnibus	79 200 €	40 356 €	20 436 €	18 408 €	0 €	
Travaux	720 000 €	0 €	360 000 €	360 000 €	0 €	
TOTAUX	799 200 €	40 356 €	380 436 €	378 408 €	0 €	

Musée de la Boissellerie (opération 36)				
Autorisation de programme		Crédits de paiement		
Libellé	Montant TTC	2021	2022	2023
Subvention versée pour l'aménagement du Musée de la Boissellerie	342 000 €	34 100 €	0 €	307 900 €

Extension maison médicale des Rousses					
Autorisation de programme		Crédits de paiement			
Libellé	Montant TTC	2023	2024	2025	2026
Maitrise d'œuvre de l'extension de la maison médicale	100 800 €	50 400 €	25 200 €	25 200 €	0 €
Travaux	840 000 €	0 €	280 000 €	280 000 €	280 000 €
TOTAUX	940 800 €	50 400 €	305 200 €	305 200 €	280 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité :

- d'APPROUVER la mise à jour de l'autorisation de programme pour l'opération 70 Voie verte (maitrise d'œuvre et travaux) et la répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus,
- d'APPROUVER la mise à jour de l'autorisation de programme pour l'opération 86 Espace ludique et indoor de l'omnibus (maitrise d'œuvre et travaux) et la répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus,

- d'APPROUVER la mise à jour de l'autorisation de programme pour l'opération 36 concernant le versement d'une subvention au musée de la boissellerie) et la répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus,
- de CREER une autorisation de programme pour l'extension de la maison médicale des Rousses (maitrise d'œuvre et travaux) et la répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus,
- de CHARGER le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2023/47 : Espace des Mondes Polaires – fermeture temporaire 2023 – prolongation des abonnements

Compte-tenu de l'ouverture partielle de l'Espace des Mondes Polaires durant l'année 2023 (pour mémoire, fermeture des espaces à compter du lundi 6 mars, ouverture du musée du 17 juin au 17 septembre 2023 puis ouverture de la totalité des espaces à compter du 16 décembre 2023), M. le Président explique qu'il convient de prendre une position quant à la validité des abonnements.

Les abonnements à la patinoire ont été prolongés durant l'automne dernier en fonction de la durée des travaux (DEL2022-088).

Les abonnements suivant sont impactés :

ABONNEMENTS	
Patinoire	
Adultes Plein tarif annuel	75,00
Adultes Chéquier Rusé annuel	65,00
Enfants Plein tarif annuel (2-17 ans)	45,00
Enfants Chéquier Rusé annuel (2-17 ans)	35,00
Forfait 5 entrées Adultes	28,00
Forfait 5 entrées Enfants (6-17 ans)	19,00
Forfait 5 entrées Enfants (2-5 ans)	16,00
Musée	
Adultes / Enfants annuel	25,00
Adultes - Conférences + musée + ciné givré	50,00
Enfants - Conférences + musée + ciné givré	25,00
Duo	
Adultes - Patinoire + musée + conférences + ciné givré	115,00
Adultes Chéquier Rusé - Patinoire + musée + conférences + ciné givré	105,00
Enfants - Patinoire + musée + conférences + ciné givré	60,00
Enfants Chéquier Rusé - Patinoire + musée + conférences + ciné givré	50,00

Il est proposé de prolonger la durée de validité des abonnements en cours jusqu'en novembre 2024. Parallèlement, un travail sera mené pour déterminer une nouvelle méthode d'abonnement par la suite. L'hypothèse actuelle serait de proposer des abonnements pour la saison (de décembre à novembre) et non plus de date à date soit :

- A partir de décembre 2023, pour tout nouvel abonné, les abonnements seront à la saison. Première saison de décembre 2023 à décembre 2024 (sauf abonnements valides au 6 mars 2023 prolongés jusqu'en novembre 2024).
- A partir de décembre 2024, tous les clients (abonnés actuels et nouveaux abonnés) se verront donc proposer les abonnements saisons (de décembre N à novembre N+1).

M. Robert BONNEFOY demande combien d'abonnements sont concernés.

M. le Président répond qu'il y a entre 70 et 80 abonnements.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité :

- de PROLONGER les abonnements en cours de validité au 6 mars 2023 jusqu'au mois de novembre 2024 ;
- de DIRE que les abonnements ne seront pas proposés au public durant l'ouverture estivale 2023 (ouverture du musée du 17 juin au 17 septembre).

Délibération n°2023/48 : Convention entre la CCSR et la commune des Rousses pour le projet de Ludi-Bike autour du fort

M. Medhi VANDEL informe que dans le cadre de la création du Ludi-bike autour du Fort des Rousses, il est proposé une convention avec la commune des Rousses pour la mise à disposition des parcelles communales support de l'activité.

M. Medhi VANDEL explique que le tracé projeté passe sur des projets communaux à venir, qui sont pris en compte, les tracés seront ajustés le moment venu.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité la convention et **AUTORISE** M. le Président à la signer.

Délibération n°2023/49 : Annule et remplace - Procès-verbal de mise à disposition de biens et équipements de la commune des Rousses au profit de la Communauté de communes de la Station des Rousses

M. le Président informe que le précédent procès-verbal de mise à disposition de biens et équipements au profit de la Communauté de communes de la Station des Rousses date de 2011. Dans le cadre du renouvellement de la concession des activités nordiques et d'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses, il est proposé de revoir ce document. Il est proposé un procès-verbal de mise à disposition de 2023 et ses annexes.

Mme Christiane GROS indique avoir vu sur le procès-verbal de 2011 le Pré Chavin.

M. le Président précise qu'il s'agissait des mentions de l'intérêt communautaire qui a évolué depuis.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité :

- D'ANNULER le procès-verbal de mise à disposition de biens et équipements de la commune des Rousses au profit de la Communauté de communes de la Station des Rousses datant de 2011.
- D'APPROUVER le procès-verbal de mise à disposition de biens et équipements de la commune des Rousses au profit de la Communauté de communes de la Station des Rousses en date de 2023.
- D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération n°2023/50 : Demande de Subvention – Challenge National Vincent VITTOZ

M. Christophe MATHEZ informe que la collectivité a reçu une demande de subvention des trois clubs de ski de la station, pour l'organisation de l'événement : le Challenge National Vincent VITTOZ qui est une course catégorie U15 à Master en ski-roue et trail. Le montant demandé est de 2 000 €.

Les membres de la Commission finances du 27 Mars 2023 proposent de verser la somme de 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité le versement d'une subvention de 2 000 € pour l'organisation du Challenge National Vincent VITTOZ.

Délibération n°2023/51 : Liste des actes signés par le Président

Vu les articles L5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations du Conseil de communauté du 4 juin 2020 et du 17 juin 2020 donnant délégation d'attributions au Président,

M. le Président donne compte-rendu des actes signés depuis la dernière séance du conseil communautaire.

- Contrat : Ajout de deux postes téléphoniques - Fort
Cocontractant : SYBORD-ETG prix TTC : 1 040.40 €

- Contrat : Pose de totems de portes d'entrée nordique
Cocontractant : SAEM SOGESTAR prix TTC : 6 849.60 €

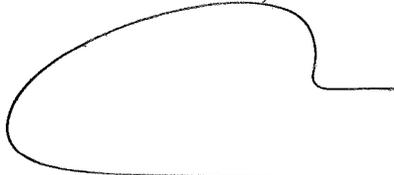
Questions diverses

- Lancement de la consultation pour la délégation de service public la semaine prochaine (11 avril). Le conseil communautaire du mois de septembre sera avancé au 13 septembre 2023.
- La commission d'appel d'offres pour l'Omnibus s'est déroulée et a retenu l'attributaire.
- Un groupe de travail est actuellement en place pour le projet voie verte.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20h26.

Fait aux Rousses, le 14 avril 2023

Le Président,


Nolwenn MARCHAND



Le Secrétaire,


Antoine DELACROIX